

PROLONGATION DE L'AIDE A L'EMBAUCHE JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2023

CONDITIONS À REMPLIR



LE CANDIDAT

INSCRIT À PÔLE EMPLOI

OU

ADHÉRENT À UN CSP

(Contrat de Sécurisation Professionnelle)

OU

JEUNE SUIVI PAR UNE MISSION
LOCALE



RÉSIDENT DANS UN QPV

(Quartier Prioritaire de la politique de la Ville)

Pour vérifier : <http://sig.ville.gouv.fr>



LE CONTRAT

CDI OU CDD ≥ 6 MOIS



6 MOIS AVANT
L'EMBAUCHE :



LE CANDIDAT NE DOIT PAS AVOIR
FAIT PARTIE DE L'ENTREPRISE



PAS DE LICENCIEMENT ECONOMIQUE

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



DANS LES 3 MOIS APRÈS LA SIGNATURE
DU CONTRAT



REEMPLIR ET ENVOYER LE CERFA

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50549>

+ LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

- ATTESTATION D'ÉLIGIBILITÉ
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE - DE 3 MOIS



PÔLE EMPLOI SERVICES

TSA 43836

92891 NANTERRE CEDEX 9

emploisfrancs.pole-emploi@tessi.fr

TOUS LES 6 MOIS

→ Envoyer l'attestation de présence dans un délai de 2 mois à compter de sa réception

AVANTAGES FINANCIERS

CDI

15 000 €

Sur 3 ans (5 000€ / an)

CDD ≥ 6 MOIS

5 000 €

Sur 2 ans (2 500€ / an)

Ces montants sont proratisés en fonction du temps de travail et de la durée du contrat



Pensez-y lors de vos prochaines embauches !